

Obtenir les choses bien

la sécurité,
intégrité,
travail d'équipe,
l'excellence,
orientation client

ATTENTES DE STORK EN MATIÈRE DE CONDUITE DES AFFAIRES ET D'ÉTHIQUE POUR LES FOURNISSEURS ET LES ENTREPRENEURS



Stork a toujours eu la volonté absolue de faire ce qui est juste. Dans toutes ses transactions, Stork s'engage à faire preuve d'une intégrité sans faille et à respecter les normes les plus élevées en matière de conduite des affaires. Cet engagement fait partie intégrante du succès continu de Stork, et nous pensons qu'il a un impact positif sur nos fournisseurs, entrepreneurs, clients, employés, investisseurs et les secteurs dans lesquels nous travaillons.

Tous nos fournisseurs et sous-traitants sont censés faire le nécessaire pour comprendre et respecter ces attentes et, à

leur tour, exiger de leurs fournisseurs et sous-traitants qu'ils s'y conforment également. Notre réussite mutuelle et la poursuite de nos relations commerciales en dépendent. Stork se réserve le droit de vérifier que les opérations commerciales d'un fournisseur ou d'un sous-traitant répondent à ces attentes. Le fait de ne pas agir d'une manière conforme à ces attentes peut entraver à l'avenir, notre capacité à faire des affaires ensemble.

Stork attend de ses fournisseurs et entrepreneurs qu'ils maintiennent et appliquent des politiques exigeant le respect de pratiques commerciales légales qui englobent nos attentes. Ces attentes peuvent occasionnellement être mises à jour ou modifiées. La version la plus récente est disponible à l'adresse www.stork.com/susexprfr

Pour toute question, commentaire ou assistance à la formation concernant nos attentes, veuillez contacter votre personne de contact Stork. Les fournisseurs et les entrepreneurs peuvent également voir comment Stork définit ces attentes pour ses employés dans le Code de conduite et d'éthique de Stork, disponible à l'adresse <https://www.stork.com/en/about-us/our-company/ethics-compliance>



SANTÉ, SÉCURITÉ ET ENVIRONNEMENT (HSE)

La santé et la sécurité de tout le personnel associé à notre travail est notre plus grande priorité. Nos fournisseurs et entrepreneurs sont censés

- fournir un environnement de travail sûr et sain qui favorise la prévention des accidents, minimise l'exposition aux risques pour la santé, soit conforme aux lois applicables en matière de santé et de sécurité des travailleurs, et réduise les impacts nuisibles sur la communauté environnante ;
- appliquer des pratiques de travail sûres (y compris les exigences réglementaires et contractuelles spécifiques) à toutes leurs activités et instiller la sécurité dans chaque aspect de leurs processus de travail ainsi que dans l'attitude et le comportement de tous leurs travailleurs ; et
- mener leurs activités de manière responsable sur le plan environnemental et conformément aux lois environnementales applicables.

DROITS DE L'HOMME ET PRATIQUES EN MATIÈRE D'EMPLOI

Le bien-être des travailleurs de nos fournisseurs et sous-traitants est essentiel pour que Stork puisse mener à bien son travail. Nos fournisseurs et entrepreneurs sont censés :

- payer aux employés un salaire décent et attendre la même chose de leurs fournisseurs ;
- soutenir et respecter les droits de l'homme et éviter de se rendre complices de violations des droits de l'homme, notamment en évitant d'utiliser des minerais de conflit ;
- exécuter le travail sans avoir recours au travail forcé, à la servitude pour dettes, à la traite ou au travail des enfants ;
- ne jamais recourir à la force, à la fraude, à la coercition ou à des pratiques trompeuses lors du recrutement d'employés ou de l'offre d'emploi ;
- traiter tous leurs travailleurs avec dignité, respect et équité ; et
- mener toutes leurs opérations d'une manière socialement responsable et non discriminatoire dans l'esprit de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail et conformément aux lois applicables, y compris celles associées aux heures de travail, aux salaires et avantages, à l'égalité des chances, à un environnement de travail sans harcèlement, à la liberté d'association et à la confidentialité des données.

DURABILITÉ

La mission et la vision de Stork en matière de durabilité répondent aux besoins des clients de Stork tout en menant des activités socialement, économiquement et écologiquement responsables au profit des générations actuelles et futures, créant ainsi de la valeur pour toutes les parties prenantes. Chaque jour, Stork aide ses clients à préserver l'environnement, à conserver l'énergie, à protéger des vies et à renforcer les économies et les structures sociales des communautés dans lesquelles les employés de Stork travaillent et vivent. Chez Stork, le leadership en matière de durabilité est plus qu'une simple responsabilité, c'est un privilège.

NOUS ATTENDONS DE NOS FOURNISSEURS ET DE NOS SOUS-TRAITANTS QU'ILS

- adoptent la diversité dans leur base d'approvisionnement ;
- s'engager, sélectionner et utiliser des fournisseurs et des sous-traitants qui adoptent, pratiquent et mènent leurs activités de manière socialement, économiquement et écologiquement responsable ; et
- s'associer à Stork pour collaborer à des améliorations en matière de durabilité qui bénéficient à nos clients, à Stork et aux communautés dans lesquelles nous travaillons. Partager les connaissances acquises avec leur base d'approvisionnement afin qu'ils puissent bénéficier des meilleures pratiques en matière de durabilité et les mettre en œuvre.

MINÉRAUX DE CONFLIT

Stork s'engage à offrir des produits qui ne contiennent pas de minéraux dits de conflit (c'est-à-dire l'étain, le tungstène et l'or) provenant de mines qui soutiennent ou financent des conflits en République démocratique du Congo ou dans les pays limitrophes. À cet égard, nous attendons de nos fournisseurs qu'ils :

- fassent preuve de diligence raisonnable pour enquêter sur la source de tout minerai de conflit ;
- répondent rapidement à nos demandes d'informations concernant leurs sources de minéraux de conflit ; et
- ne fournissent à Stork que des produits et des matériaux provenant de sources exemptes de conflits.

CONTRÔLES FINANCIERS ET OPÉRATIONNELS

Nos fournisseurs et entrepreneurs sont censés

- tenir des livres, registres et comptes financiers et opérationnels précis, complets, justes, opportuns, transparents et compréhensibles, ainsi qu'un système de contrôles internes adéquats ;
- créer, conserver et éliminer les documents commerciaux conformément aux exigences légales et contractuelles applicables ;
- conserver des registres précis et complets préparés pour Stork, y compris les registres du temps de travail et des dépenses ;
- protéger les informations non publiques relatives à Stork ; et
- se conformer aux lois sur les délits d'initiés, y compris l'interdiction d'acheter ou de vendre des titres ou de conseiller (par exemple, donner des tuyaux) à d'autres personnes d'acheter ou de vendre des titres lorsqu'elles ont connaissance d'informations matérielles non publiques relatives à Stork.



CONTRÔLES COMMERCIAUX

Nos fournisseurs et sous-traitants sont censés

- connaître et respecter les contrôles d'exportation, les sanctions économiques, les douanes d'importation et les lois anti-boycott applicables à leur travail avec et pour Stork ;
- ne jamais participer à des boycotts ou à d'autres pratiques commerciales restrictives interdites ou pénalisées par les lois américaines, européennes ou locales applicables ;
- fournir des informations précises sur la juridiction et la classification des marchandises pour les matériaux, équipements, technologies et données techniques fournis par les fournisseurs ; et
- divulguer à leur personne de contact Stork tout conflit apparent entre les exigences des lois américaines, européennes et locales applicables, telles que les lois bloquant certaines restrictions américaines adoptées par le Canada, le Mexique et les membres de l'Union européenne.

ANTI-CORRUPTION ET CORRUPTION

Stork applique une tolérance zéro en matière de corruption et attend de ses fournisseurs et sous-traitants qu'ils fassent de même. La corruption consiste à donner ou à promettre de donner, directement ou indirectement, quelque chose de valeur pour influencer les actions d'un tiers de manière inappropriée. Les pots-de-vin peuvent être de l'argent, des cadeaux, des frais de voyage ou autres, des marques d'hospitalité, des prêts inférieurs au taux du marché, des remises, des faveurs, des opportunités commerciales, des contributions politiques ou caritatives, ou tout autre avantage ou considération direct ou indirect. Nous attendons des fournisseurs et des entrepreneurs qu'ils se conforment à toutes les lois anti-corruption pertinentes et aux conditions contractuelles de Stork relatives à la lutte contre la corruption.

CONFLITS D'INTÉRÊTS, CADEAUX, DIVERTISSEMENTS ET COURTOISIES COMMERCIALES

Nos fournisseurs et entrepreneurs, leurs employés et les membres de leur famille ne doivent pas recevoir d'avantages inappropriés dans le cadre de leur relation avec Stork ou permettre que d'autres activités entrent en conflit avec le fait d'agir dans le meilleur intérêt de Stork. Nos fournisseurs et entrepreneurs sont censés

- limiter les articles promotionnels et les divertissements impliquant nos employés à des courtoisies professionnelles raisonnables, dans le cadre des pratiques commerciales acceptées et jamais dans l'intention d'influencer de manière inappropriée une décision commerciale ou de créer un conflit d'intérêts potentiel ou l'apparence d'une irrégularité ; et
- divulguer tout conflit d'intérêts potentiel ou toute relation commerciale contractuelle avec les employés de Stork et les membres de leur famille à votre personne de contact chez Stork pour examen avant de conclure toute transaction commerciale.

CONCURRENCE LOYALE

Stork croit au système du marché libre où le mérite, la qualité, le prix et d'autres facteurs objectifs déterminent qui réussit et qui échoue. Nos fournisseurs et entrepreneurs sont censés

- se livrer à une concurrence honnête et loyale ;
- se conformer aux lois antitrust et aux lois sur la concurrence applicables ; et
- ne jamais participer à des pratiques anticoncurrentielles telles que la fixation des prix ou le truquage des offres.

PRÉVENTION DU BLANCHIMENT D'ARGENT

Nos fournisseurs et entrepreneurs sont tenus de respecter les lois applicables qui interdisent le blanchiment d'argent et exigent de signaler à leur personne de contact chez Stork les transactions en espèces et autres transactions suspectes liées aux contrats Stork.

LOBBYING

Dans de nombreux pays, des règles strictes régissent les activités de lobbying. Le lobbying nécessite une divulgation au gouvernement et couvre de nombreux types d'activités, y compris mais sans s'y limiter :

- le contact avec des législateurs, des régulateurs, des fonctionnaires de l'exécutif ou leur personnel ;
- la réalisation ou la négociation de ventes pour des contrats gouvernementaux ; et
- les efforts visant à influencer l'action législative ou administrative.

Dans certains pays, les lobbyistes doivent être enregistrés. Nous attendons de nos fournisseurs et sous-traitants qu'ils respectent les lois et réglementations applicables en matière de lobbying.

RESSOURCES DE L'ENTREPRISE

Les ressources de Stork comprennent les biens, les actifs, la propriété intellectuelle et les informations confidentielles et/ou privées. Nous attendons de nos fournisseurs et sous-traitants qu'ils

- sauvegardent les ressources de Stork utilisées dans le cadre de l'exécution du travail et utilisent ces ressources uniquement à des fins commerciales légitimes pour faire avancer les intérêts de Stork ;
- respectent à tout moment les droits de propriété intellectuelle de Stork, de nos clients et de nos partenaires ;
- conservent, manipulent et traitent toutes informations confidentielles selon le principe du besoin d'en connaître, à l'aide de contrôles techniques et organisationnels appropriés et conformément à la loi applicable ;
- supervisent avec vigilance tous les efforts pour s'assurer que tout hameçonnage, piratage, attaque par logiciel malveillant ou autre menace de cybersécurité identifiée au cours des activités commerciales avec Stork est traitée et rectifiée en temps opportun et, lorsqu'une violation de données s'est produite, en informer immédiatement Stork ; et
- se conforment à toutes les instructions commerciales figurant dans les bons de commande et les contrats, qui sont conçues pour minimiser les risques et les occurrences de fraude (par exemple, les changements d'instructions de paiement bancaire, les changements de nom de société, les changements de conditions de paiement, etc.)

TRAVAIL GOUVERNEMENTAL

Nos fournisseurs et entrepreneurs qui travaillent sur des projets impliquant des entités ou des agences gouvernementales sont censés comprendre et suivre les règles, réglementations et procédures relatives aux contrats gouvernementaux.

SIGNALEMENT DES PROBLÈMES

Nos fournisseurs, entrepreneurs et leurs employés doivent signaler rapidement toute préoccupation relative à la conduite des affaires et à l'éthique impliquant ou affectant Stork, que la préoccupation concerne ou non le fournisseur ou l'entrepreneur, en contactant l'une des personnes suivantes :

1. leur personne de contact chez Stork ;
2. le portail d'intégrité de conformité et d'éthique de Stork à l'adresse www.fluorintegrity.com , où se trouve un numéro de téléphone spécifique au pays.

Le portail d'intégrité de conformité et d'éthique de Stork est un moyen pour les employés, les fournisseurs, les entrepreneurs et autres de signaler (de manière anonyme) les activités qui peuvent impliquer une conduite illégale ou contraire à l'éthique ou des violations de ces attentes ou de notre code de conduite et d'éthique. Il peut également être demandé à un

Parlez et faites disparaître les comportements répréhensibles.

contraire à l'éthique

contraire à l'éthique

contraire à l'éthique

contraire à l'éthique

contraire à l'éthique

contraire à l'éthique

contraire à l'éthique

éthique

Signalez toute activité contraire à l'éthique. C'est la bonne chose à faire.

fournisseur ou à un entrepreneur de prendre les mesures que Stork peut raisonnablement demander, pour aider Stork dans l'enquête sur tout problème d'éthique impliquant une société Stork et le fournisseur ou l'entrepreneur. Notre politique interdit les représailles à l'encontre de toute personne signalant un problème d'éthique. Contactez le portail de conformité et d'intégrité de Stork si vous vous sentez victime de représailles parce que vous avez signalé un problème d'éthique.